



Syndicat des personnels de l'université de Provence

Universités :

passer d'un modèle « organisationnel traditionnel »

à un modèle « entrepreneurial »

Il en va de notre avenir

Vendredi 18 décembre 2009, les 3 conseils d'Administration des 3 universités se réuniront pour voter la fusion par l'adoption du texte intitulé : « principes fondateurs d'une université unique ». Ce texte a été élaboré par les trois présidents d'université.

Ces principes fondateurs se résument à la concentration du pouvoir de décision et à la centralisation administrative pour être plus efficace dans la recherche de « l'excellence ». La stratégie principale joue sur la notion de « masse critique » : il faut faire des économies d'échelle (de fric) en « mutualisant les moyens, c'est-à-dire en regroupant les services communs et les services de gestion financière, scolarité, etc..., en regroupant aussi les départements et les unités de recherche. Ce texte met en place une politique gestionnaire totalement acquise aux directives ministérielles. L'organisation préconisée renforcera la logique de la LRU et des RCE qui placent la connaissance au service exclusif du marché.

Répondant au processus de Bologne et à la stratégie de Lisbonne, pronant « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 » les dirigeants européens réaffirment ainsi leur volonté de transformer le savoir et la connaissance en bien économique et de mettre les universités au service des grandes entreprises disqualifiant ainsi la recherche non rentable.

Au prétexte de le moderniser, nous assistons à une structuration de notre système d'enseignement supérieur et de recherche autour d'une douzaine de pôle d'excellence à vocation attractive et compétitive, conjugué à une forte métropolisation (exemple : Marseille métropole, capitale du sud). Ainsi, l'aménagement du territoire n'est plus que le parent pauvre des politiques publiques. Le concept d'égalité d'accès aux services public, de l'enseignement supérieur en particulier, n'est qu'un supplément d'âme.

Vendredi 11 décembre 2009 ce texte était présenté au Comité Technique Paritaire d'établissement de l'université de Provence. Il a été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales qui ont dû se prononcer sur la question suivante : « donner mandat au président pour préparer, en collaboration avec les présidents des universités de la Méditerranée et Paul Cézanne, les statuts et le contrat quadriennal de l'université unique d'Aix-Marseille tels qu'ils découlent du texte fondateur. »

Résultats du vote :

10 « contre » (CGT, SNASUB, FSU, SNESUP, AI, SNPTES) et 9 « pour » (administration)

Pour la CGT, ce texte n'est pas recevable, il n'est pas non plus amendable. La philosophie libérale qui le guide n'est pas la nôtre.

Notre vision du service public et de l'enseignement supérieur en est diamétralement opposée.

La mise en place d'un mastodonte (70 000 étudiants ; 10 000 personnels) n'est pas pour nous gage d'amélioration en matière de formation, ni même d'amélioration des conditions de travail ou de perspective de carrière pour les agents. Noyés dans un établissement de plus de 80 000 personnes (et qui a vocation à s'élargir toujours plus) nous allons **perdre tous les avantages d'un établissement "à échelle humaine"**.

La restructuration des universités est basée sur la concentration, la mutualisation et donc des réorganisations. Elle est source de suppressions de postes pour les contractuels de catégorie B et C essentiellement. Elle implique aussi des redéploiements de postes de titulaires (repyramidage) et l'externalisation massive des missions. La mobilité (loi récente sur la mobilité) sera un des moyens employés dans cette restructuration. La création de trois niveaux de structures (services centraux et « Gouvernance », niveau intermédiaire des campus, niveau des composantes) rappelle la structure des grandes entreprises au service du capital, elle éloigne les salariés des centres de décision.

Le personnel est un consommable, une variable d'ajustement. La « Gouvernance » du niveau central décidera unilatéralement de ce qui est bon ou moins bon pour l'université ; dans un souci de performance et « d'excellence », elle appliquera stricto sensu la loi, tout en répondant au lobbying du milieu économique c'est-à-dire du MEDEF.

Aujourd'hui la priorité est de mettre l'humain au cœur du travail, or cette politique exclut le salarié(e). Les présidents de nos universités sont complices de cette démarche d'exclusion.

Nous rappelons l'importance du social dans le développement durable. C'est ainsi qu'au niveau confédéral, la CGT développe le concept de Développement Humain Durable : ne faisons pas une Société sans l'Homme.

La CGT milite pour moderniser et adapter notre système d'enseignement supérieur et de recherche aux nouvelles exigences liées à l'évolution des réalités sociales et à l'essor des sciences et des nouvelles technologies. Pour nous, cette modernisation ne peut s'accommoder d'une conception centraliste et compétitive qui organise la concurrence entre les individus, les sites universitaires, les opérateurs de recherche, les territoires. Une telle démarche restreint l'avancée du front des connaissances et entrave leur diffusion ; elle éloigne la masse des citoyens des enjeux de l'université et de la recherche, des choix scientifiques et technologiques ; elle accroît les inégalités sociales, territoriales, culturelles.

Il y a tout lieu d'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui dans le budget de l'état 2010 et dans une conception différente garantissant l'égalité d'accès et un aménagement harmonieux du territoire, une conception favorisant les convergences, le partages, les coopérations stimulantes.